



**Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio**

PROCES VERBAL

De la séance du Conseil Municipal du dimanche 11 avril 2021

**Nombre de membres
en exercice : 7**

L'an deux mille vingt-et-un et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI

Présents : 7

Sont présents : Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Pauline MAYALI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

Votants : 7

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 13h30.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du conseil du 07 mars 2021
2. Bilan financier Eau et Assainissement 2020 et tarifs 2021
3. Présentation du bilan 2020 (compte administratif et compte de gestion)
4. Approbation du compte de gestion 2020 (délibération)
5. Approbation du compte administratif 2020 (délibération et arrêté de signatures)
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (délibération)
7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 (délibération)
8. Budget 2021 : présentation et vote du budget (délibération)
9. FCTVA 2021 (déclaration)
10. Dotation quinquennale 2020-2024
11. Point sur les projets (Eglise Phase 3, Réseau de distribution Eau, Eclairage Public)
12. Point sur les travaux en cours (lieux de dépôt des ordures ménagères)
13. Questions diverses
 1. Vente studio
 2. Vente Tuvulaccia
 3. Vente Albertini
 4. DGF 2021
 5. Procurations 2021
 6. Elections régionales et territoriales (sondage des maires)

7. Sécurité incendie
8. Poubelles et cendriers collectifs sur la place de l'église

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL DU 07 MARS 2021

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par son vote :

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

adopte le PV du conseil municipal du dimanche 07 mars 2021.

2. BILAN FINANCIER EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 ET TARIFS 2021 **DE_2021_004**

Monsieur le maire expose :

Outre les rapports (RPQS) sur la qualité de l'eau et de l'assainissement qui ont été établis au cours de l'année 2020, il convient d'effectuer à la fin de l'exercice budgétaire un bilan financier interne propre à ce service et prenant en compte recettes et dépenses enregistrées au cours de l'année 2020.

1) **FONCTIONNEMENT**

Les recettes comprennent les forfaits versés par les abonnés, soit en 2020 :

- Eau 17 238 €
- Assainissement 8 305 €
- Taxe pollution 3808,35 €
- Taxe modernisation 1 755 €
- Impayés années précédentes 599,91 €

Soit un total de **31 706,26 €**

Les dépenses comprennent :

Entretien des sources 3 480 €
Analyses régulières 1 920,27 €
Reversement des taxes 5 563,35 €
La taxe de prélèvement 1 692 €
L'amortissement annuel 3 300 €
Travaux et fournitures 9 572,05 €
Soit un total de **25 327,67 €**

Ainsi il ressort pour 2020 en fonctionnement un excédent de 6 378,59 €.

Les impayés

Toutefois il faut tenir compte des impayés qui, malgré les efforts pour le recouvrement des dettes, s'élèvent à 18 942,02 € (2009-2020) dont **3 798,83 en 2020 (15 abonnés soit 10.6% des redevables)**.

Un encaissement d'impayés de 599,91 € sur les années antérieures a eu lieu en 2020 (1 abonné).

2) **INVESTISSEMENT**

En recettes

16 030,20 € reçus en subventions, dont :

DUP : 14 123,00 €

Réfection réseau EP : 1 907,20 €

3 300 € d'amortissement.

Soit un total de **19 330,20 €**

En dépenses

Dépense totale de **16694,78 €** dont :

DUP 15 161,38 €

Réfection réseau alimentation 1 533,40 €

Ainsi il ressort pour 2020 en investissement un excédent de 2 635,22 €.

3) REDEVANCE EAU et ASSAINISSEMENT

Redevance Eau

En fonction du projet de réfection générale du réseau de distribution et afin de pouvoir être éligible à la subvention de 70% du montant HT des travaux, l'Agence de l'Eau nous impose de fixer la redevance Eau à 120 €.

Pour 2021, il est donc proposé au conseil de fixer la redevance annuelle forfaitaire (hors taxes agence de l'eau) à 120 €, la redevance pour point isolé étant maintenu à 32 €.

Redevance assainissement

Pour 2021, il est proposé au conseil le maintien de la redevance annuelle au même montant soit 55 €

Bilan financier eau et assainissement 2020 et tarifs 2021 de 2021_004

Le conseil, après délibération, par son vote

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

ADOPTE les tarifs suivants pour 2020 :

- Eau : Redevance annuelle fixée à 120,00 €.
- Redevance annuelle point isolé fixée à 32,00 €
- Assainissement : Redevance annuelle fixée à 55,00 €

3. PRESENTATION DU BILAN 2020 (compte administratif et compte de gestion)

Résultats globaux de 2020 :

Le compte administratif tenu par le maire et le compte de gestion tenu par le comptable présentent des résultats identiques jusqu'au niveau le plus fin, celui des articles. Les résultats globaux et définitifs figurent dans le tableau ci-après :

EN K€	Résultat de clôture 2019	Part affectée à investissement en 2020	BUDGET 2020	REALISE 2020	résultat brut de l'exercice	résultat définitif de clôture(1)
INVESTISSEMENT	96,50	96,50	631,01	R 570,03 D 482,33	87,70	184,20
FONCTIONNEMENT	32,71	32,71	205,57	R 217,09 D 185,73	31,36	31,36
TOTAL	129,21	129,21	836,58	119,06	119,06	215,56

(1) le résultat de clôture comporte le résultat brut de l'exercice 2020 auquel s'ajoute les reports de 2019 en investissement (96,50)

L'exercice 2020 présente en investissement un excédent de 87,70 K€, les recettes ayant été plus importantes que les dépenses. Cela est dû au versement en 2020 de certaines subventions attendues en 2019, suite aux lenteurs administratives.

Le fonctionnement présente un excédent de 31,36 k€ dû à une très bonne maîtrise des dépenses, inférieures aux prévisions, et des recettes supérieures aux prévisions.

Le résultat global de l'exercice 2020 est donc un excédent de 119,06 k€

Avec le report des résultats de 2019, le résultat définitif de clôture est excédentaire puisqu'il s'élève à +215,56 K€.

Par ailleurs, le budget de **631 K€ en investissement** était un peu trop élevé pour être réalisé dans sa totalité en 2020.

Les dépenses sont réalisées à **76 %** et les recettes réelles à **106 %**. Le délai et les moyens, tant en trésorerie de la commune qu'en moyens des entreprises, étaient insuffisants. Par ailleurs le confinement dû à la situation sanitaire a ralenti l'activité des entreprises et des services. En 2021, il convient de réduire le montant des investissements si l'on veut un budget plus réaliste et plus sincère, ou plus simplement, si le délai de versement des subventions s'améliore significativement.

1 - LE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses:			prévu 205		réalisé 185	90,35
chapitre	libellé	prévu au budget		2019	2020	% Réalisé
11	Ch. générales	97550,00		81875,19	92600,33	94,93
12	ch personnel	35267,00		29785,54	32180,43	91,25
14	attenuation produits	26812,00		26256,00	26749,00	99,77
65	autres charges	34292,00		29306,99	24413,46	71,19
66	frais financiers	6854,00		6017,60	6495,64	94,77
67	ch exception,	1500,00		1014,77	0,00	0,00
42	operations ordre	3300,00		3300,00	3300,00	100,00
total dépenses		205575,00		177556,09	185738,86	90,35
1.2 Recettes :			prévu 205		réalisé 217	105,61
chapitre	libellé	prévu au budget		2019	2020	%
13	Atténuation de	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Produits des	32572,00		33470,32	38047,96	116,81
73	Impôts et taxes	81939,00		89370,88	86885,15	106,04
74	Dotations et	78064,00		74213,53	79030,43	101,24
75	autres produits	13000,00		12944,15	9904,61	76,19
76		0,00		0,00	0,00	0,00
77	produits expection,	0,00		309,32	3230,00	0,00
total recettes		205575,00		210308,20	217098,15	105,61

La différence entre les recettes et les dépenses donne un résultat excédentaire pour l'année 2020 de **31,36 KF**.

Le résultat de fonctionnement de clôture est donc de **31,36 KF**

Il est proposé d'affecter la totalité de cette somme en investissement pour 2021.

1.3 Détail de certaines dépenses :

1/ Les charges à caractère général : 92 600,33 (soit 49,86 %)

dont trois postes les plus importants :

	2019	2020	%
611- contrats	19696,97	12234,51	13,21
6061- fournitures non stockables (EDF)	19584,20	9853,21	10,64
61523-Entretien des voies et réseaux	16982,21	18900,00	20,41

Le poste voies et réseaux comporte à la fois l'entretien des sources, de la station et des réservoirs, les analyses, la réparations de fuites.

2/ Les charges de personnel :

	2019	2020	%
dont 64 - salaires et URSSAF	32180,43	34911,00	17,33

21531	Eau	15,16	4,15
21532	Réseaux divers	1,53	0,42

2.3 Recettes :

chapitre	libellé	prévu au budget		réalisé	réalisé	% réalisé
1068	EXCED FONCT	32,71		34,96	32,71	100,00
10222	FCTVA	52,00		45,06	51,61	99,25
10251	DONS	0,00		0,00	10,00	1000000,00
13	SUBVENTIONS	256,50		189,03	282,40	110,10
16	emprunts	190,00		0,00	190,00	100,00
28	AMORTISS	3,30		3,30	3,30	100,00
Total recettes réelles		534,51		272,35	570,02	106,64
#001	report inv	96,50		166,31	96,50	100,00
TOTAL RECETTES		631,01		438,66	666,52	105,63

L'investissement de 2020 R-D (hors reports) présente un excédent de 87,70 K€

Toutefois, compte tenu du report du résultat positif de 96,50 k€ de 2019, l'excédent net à reporter en 2021 est 184,20 k€.

3 - QUELQUES AUTRES POINTS CONCERNANT L'EXERCICE 2020

3.1 Les opérations réalisées en investissement (CHAP21 IMMO CORPO)

CODE	OPERATION	MONTANT
13	eau	15,16
24	intemperies	1,65
12	reseau ep	1,53
10	eglise	306,00
31	cimetiere	34,49
30	mairie	1,80
19	informatique	4,10
27	paratonnerre	6,27
	total	371,00

3.2

LA DETTE		361 K€	278 K€ FIN 2019	
LA TRESORERIE		215 K€	192 K€ fin 2019	
LES IMPAYES	eau assain et taxes om 2016	24,60 1210 euros	20,9 k€ fin 2019 11 créances	dont 3,7 K€ en 2020 1595 euros fin 2018
LES RESTES A REALISER REPORTES EN 2020:	RECETTES	3,90 k€	55k K€ n 2019	
	DEPENSES	49,2k€	84,5 k€ en 2020	
factures traitées pour un montant de 674 k€	389	362 en 2019		
titres émis pour un montant de 787 k€	91	71 en 2019		

Quelques chiffres au 31 décembre 2020

A l'issue de cette présentation de l'activité de la commune pour l'année 2020, il est demandé aux conseillers de procéder à l'approbation

- du compte de gestion 2020
- du compte administratif 2020 (hors la présence de Monsieur le maire)
- de l'affectation en investissement au budget 2021 (au compte 1068) du résultat de fonctionnement de 2020 soit **31 359,29 €**
- du report en 2021 de l'excédent d'investissement de 2020 soit **184 207,58 €**

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (délibération)

Vote du compte de gestion - DE_2021_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par son vote :

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

DECLARE

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (délibération et arrêté de signatures)

Objet : Vote du compte administratif - DE_2021_006

Le maire présente le compte administratif puis se retire.

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 506.51				96 506.51
Opérations exercice	482 334.57	570 035.64	185 738.86	217 098.15	668 073.43	787 133.79
Total	482 334.57	666 542.15	185 738.86	217 098.15	668 073.43	883 640.30
Résultat de clôture		184 207.58		31 359.29		215 566.87

Restes à réaliser	49 245.61				49 245.61	
Total cumulé	49 245.61	184 207.58		31 359.29	49 245.61	215 566.87
Résultat définitif		134 961.97		31 359.29		166 321.26

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 (DELIBERATION)

Affectation du résultat de fonctionnement - DE_2021_007

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 31 359.29 €**

Le conseil municipal, par son vote :

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT

31 359.29

Résultat cumulé au 31/12/2020

31 359.29

A. EXCEDENT AU 31/12/2020

31 359.29

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

31 359.29

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

B. DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021 (délibération)

Taux d'imposition des taxes directes 2021 - DE_2021_008

En application des dispositions combinées des articles L1612-2 et L1612-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), la DGFIP adresse chaque année les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices aux communes, aux EPCI, aux départements et aux collectivités territoriales uniques leur permettant de voter leurs taux d'imposition.

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2021.

Le maire attire l'attention du conseil sur les nouveautés pour la campagne 2021, principalement la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) dès 2021 au niveau local, avec les deux conséquences suivantes :

- L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
- la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp des communes, mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur qui a pour objet de corriger chaque année - à la hausse ou à la baisse - les recettes de la TFPB communale, après transfert de la part départementale en 2021. Ce coefficient correcteur permet notamment de neutraliser la sur-compensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB.

Le transfert de la part départementale de TFPB influe donc sur le taux que les communes doivent voter. Ainsi, le taux de référence communal est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune (Art. 1640 G.-I.-1 du code général des impôts).

Le maire demande alors au conseil de se prononcer sur les taux à appliquer aux trois taxes directes locales.

Il propose au conseil de ne pas augmenter les taxes et de voter les taux ci-dessous :

Taxe foncière	18.98
Taxe foncière (non bâti)	24.56
Cotisation foncière des entreprise (CFE)	21.45

Après exposé et débat, le conseil par son vote,

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

Décide :

- **de reconduire les taux de 2020 en tenant compte du transfert de la part départementale à la commune**
- **de fixer les taux de contribution directe conformément au tableau ci-dessus**

8. BUDGET 2021 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET (délibération)

Le maire et le 1er adjoint délégué aux finances exposent

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et Synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2021 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de maintenir un équipement de qualité
- de ne pas augmenter la fiscalité locale
- d'investir au maximum dans les domaines prioritaires : eau, éclairage, patrimoine et éducation.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : eau, assainissement, école, entretien voirie, équipements divers.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 197 662 € (205 575 € en 2020).

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

1) **Les impôts locaux.** Montant prévisionnel pour 2021 : 51 924 € (65 539 € en 2020)

Rappel : suppression progressive de la taxe d'habitation.

2) **Les dotations versées par l'Etat** : 67 879 € pour 2021 (72 949 € en 2020)

3) **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :**

a. **L'eau 19 104 €.** Montant forfaitaire par logement augmenté à 120 € à la demande de l'Agence de l'Eau (106 € en 2020).

b. **L'assainissement : 8 140 €.** Montant forfaitaire par logement maintenu à 55 €.

Rappel : le service des ordures ménagères est assuré par la communauté de communes de l'ORIENTE et fiscalisé, c.a.d. perçu avec l'impôt foncier du local concerné.

d. **La participation au fonctionnement de l'école pour 2021** : le montant est maintenu à 1500 € par élève extérieur à la commune (1500 € en 2020). Les communes n'ayant pas d'élèves inscrits à l'école s'acquittent d'une somme forfaitaire de 1500 €/an. Pour rappel, le salaire de l'Aide Maternelle (ATSEM) est entièrement pris en charge par la commune de Piedicorte.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 197 662 € (205 575 € en 2020)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses courantes, les charges de personnels, les charges financières, les dépenses exceptionnelles et toutes autres charges liées au fonctionnement des services.

Les salaires représentent 62 100 €, soit 31,41 % des dépenses de fonctionnement de la commune (53 950 €, soit 26,24 % en 2020). Pour rappel, l'emploi de secrétaire de mairie est passé de 6 à 12 heures hebdomadaire au début de la présente mandature (mars 2020).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses			Recettes		
Chap	Nature	Montant	Chap	Nature	Montant
011	Charges de gestion générales	89 251,90	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnels	37 699,00	013	Atténuation des charges	
014	Atténuation de produits	26 912,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 300,00	70	Produits des services du domaine	40 360,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		73	Impôts et taxes	71 174,00
65	Autres charges de gestions	32 500,00	74	Dotations, subventions et participations	75 205,11
66	Charges financières	7 000,00	75	Autres produits de gestion courante	10 923,79
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		197 662,90			197 662,90

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Concernant les ménages
 - . Taxe foncière sur le bâti : 18,98% (taux moyen départemental : 29,11 %)
 - . Taxe foncière sur le non bâti : 24,56 % (taux moyen départemental : 67,01 %)

- Concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21,45% (taux moyen national : 26,45 %)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 51 924 € mais 21 412 € seront repris par l'Etat au titre du FNGIR (système de péréquation permettant de rééquilibrer les écarts importants entre les différentes collectivités). Le produit fiscal net est donc de 49 248 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 30 512 €. Cette somme est estimée car les montants des différentes dotations prévues ne sont pas encore diffusés.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. (Par exemple, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...)

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : Les gros achats, travaux études, en général supérieurs à 300 euros ainsi que les remboursements d'emprunts.

- en recettes : Le solde d'investissement de 2020, le report de fonctionnement de 2020 (autofinancement), le remboursement de la TVA, les dons, les subventions reçues, les emprunts souscrits.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Opération	Nature	Montant	Opération	Nature	Montant
00	Financière	20 500,00	00	Financière	92 359,90
000	Non individualisées	61 111,87	001	Solde section investissement	184 207,58
10	Restauration église	169 245,61	040	Opération ordre sect° à sect°	3 300,00
19	Ordinateur / Logiciels	8 000,00	10	Restauration église	85 000,00
24	Dégâts suite intempéries	20 000,00	24	Dégâts suite intempéries	12 000,00
34	Eclairage public	8 000,00	27	Paratonnerre église	3 990,00
35	Piste Pont de Piedicorte	20 000,00	35	Piste Pont de Piedicorte	16 000,00
36	Rénovation réseau d'eau	90 000,00			
TOTAL		396 857,48			396 857,48

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants

- Opération 10 Eglise phase 3 → 120 000 €
- Opération 19 Ordinateurs / logiciels → 8 000 €
- Opération 24 Intempéries piste station → 20 000 €
- Opération 34 Eclairage public → 8 000 €
- Opération 35 Piste Pont de Piedicorte → 20 000 €
- Opération 36 Rénovation réseau d'eau → 90 000 €
- Opération 000 Divers travaux bâtiments → 40 000 €
- Opération 000 Divers travaux Eau et Assainissement → 21 111 €
- Opération 00 Remboursement des prêts → 20 500 €

Soit une estimation de près de **400 000 €**.

d) Les subventions d'investissements prévues

En attente de versement	
Région (CDC)	18 520,85 € soit 3 390 € (paratonnerre) et 15 130,85 € (façade église)
Département (CD puis CDC)	69 210 €
TOTAL	87 730,85 €

e) Répartition des recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses : crédits reportés en 2021 (RAR) : 49 245,61 €

Recettes : crédits reportés en 2021 (RAR) : 184 207,58 €

Excédent de fonctionnement : 31 359,29 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation générale des budgets 2020 et 2021

	BUDGET 2021 en K€				total résultat
	Fonctionnement		Investissement		
	recettes	dépenses	recettes	dépenses	
compte de gestion et administratif					
budget prevu 2020	205	205	631	631	836
realisé (CA CG 2020)	217	186	570	482,3	119
resultats 2020 excédent	31,3		87,70		119
resultat inv 2019 excédent			96,50		96,5
résultat définitif	31,3		184,20		215
BUDGET 2021					
reste a realiser				49,24	
report excédent fonc			31,36		
report excédent INV			184,2		
nouveau 2021	197,66	197,66	181,29	347,61	
TOTAL BUDGET 2021	197,66	197,66	396,85	396,85	594,52

*L'excédent de fonctionnement de 2020 (31 359,29 €) est intégralement reporté en investissement (Autofinancement).

**L'excédent d'investissement (184 207,58 €) reste en investissement.

Le budget global primitif de 2021 s'élève ainsi à 594 520,38 €.

Ce budget est inférieur de 152 073,64 € au budget de 2020. Il reste néanmoins ambitieux, l'objectif étant d'engager au plus tôt les opérations prévues lors de cet exercice budgétaire (église phase 3 : murs d'enceinte, étude réfection du réseau de distribution d'eau, étude et début des travaux sur l'éclairage public).

b) Principaux ratios (évaluation pour 2021).

Dépenses réelles de fonctionnement 2019 / habitant : 898 €

Recettes réelles de fonctionnement 2019 / habitant : 883 €

Produit des impositions directes / habitant : 236 €

Dotation / habitant : 309 €

Investissement / habitant 1 803 €

Dettes / habitant : au 31-12-2020 : 1 642 €

Dettes / habitant prévue : au 31-12-2021 : 1 548 €

c) Etat de la dette

Au 31 décembre 2020 le montant de la dette était de 361 143 €.

Au 31 décembre 2021 le montant de la dette devrait être de 340 676 €

Pas d'échéance importante en 2021.

Vote du budget primitif 2021 - DE_2021_009

Le Maire et le 1er adjoint délégué aux finances font une présentation du budget 2021.

Après cette présentation synthétique du budget s'appuyant sur le document joint, il est procédé à une présentation plus détaillée par section.

Des réponses sont données à toutes les questions posées à propos du budget 2021.

Le budget primitif 2021 est soumis au vote du conseil.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

Le budget primitif 2021 est adopté

9. FCTVA 2021 (Fond de Compensation de la TVA)

Calcul de la base de compensation

- Base de compensation sur les dépenses de fonctionnement 2020 : 2 522,67 €
- Base de compensation sur les dépenses d'investissement : 374 724,24 €
- Base de compensation totale : 377 246,91 €

Calcul de la compensation FCTVA qui sera reversé à la commune en 2021 :

$377\,246,91 \times 16,404\% = 61\,883,58$

Le Fond de Compensation de la TVA devrait s'élever à : 61 883,58 €

10. DOTATION QUINQUENNALE 2020-2024

Elle est une dotation importante octroyée à la commune par la **Collectivité de Corse**. Calculée sur la base du nombre d'habitants, la **dotation quinquennale** attribuée, comme son nom l'indique, pour une durée de cinq ans, s'élève pour notre commune à **172 500 €**, sachant que 120 000 € pourront, si besoin, être utilisés en 2021. Mais il faut savoir que lorsqu'une collectivité utilise la dotation quinquennale sur un projet, elle est censée en financer 20 % avec ses fonds propres.

11. POINT SUR LES PROJETS (église phase 3, réseau de distribution eau, éclairage public)

• Rénovation du réseau d'eau potable

La recherche d'amiante a été réalisée, et nous sommes en attente des résultats. Ensuite le Bureau d'étude Pozzo di Borgo fera la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la CDC. Ce bureau d'étude nous a également communiqué une estimation d'un montant de 77 000 € HT sur le doublage de la conduite d'approvisionnement de la station de pompage du Muglierinu. Des devis ont été demandés à deux entreprises. La première réponse est de 67 000 TTC. Nous sommes en attente de la réponse de la deuxième entreprise sollicitée.

• Eclairage public

Le dossier de demande subvention a été envoyé à l'Agence de l'Energie et il sera présenté au prochain comité de gestion de l'agence prévu début Juin. Ce dernier, qui se déroule tous les trimestres, a pour rôle de pré-valider le dossier, puis de le transférer au Conseil Exécutif (CDC) pour la validation finale. L'étude sur le terrain devrait ainsi avoir lieu en fin d'année 2021 pour des travaux effectifs qui commenceront en début d'année 2022.

• Phase 3 de rénovation de l'église (murs d'enceinte)

La réception des travaux de la phase 2 (façade et clocher) ayant été signés, les contacts avec le cabinet d'architectes 2BDM ayant été relancés et un avenant signé pour la maîtrise d'œuvre avec le cabinet CA Architecte (S. Celeri), la phase 3 des travaux de rénovation de l'église (réfection des façades latérales et du chevet) pourra être lancée après l'été. Le montant de ces travaux est estimé

à 370 882 €, sachant la CDC nous a attribué une subvention de 267 094,40 € (soit un taux de subvention de 80% de la dépense prévisionnelle HT de 333 868 €).

12. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS (lieux de dépôt des ordures ménagères)



Les deux lieux de dépôt des ordures ménagères sont en cours de finition.

Rappel : le coût des travaux est à la charge de la communauté des communes de l'ORIENTE.

13. QUESTIONS DIVERSES

a. Vente studio « A Piazzetta »

Un administré a d'ores et déjà émis un vœu d'achat. La demande d'une expertise de valeur du studio a donc été lancée en vue de la publication de la vente.

b. Vente Tuvulaccia

Un nettoyage complet de la maison et du terrain attenant est en cours d'exécution.

Plusieurs personnes ont signifié un intérêt pour l'achat de ce bien, mais pour l'heure rien n'a été concrétisé.

c. Vente parcelle de terrain De Roca Serra-Albertini (cf. délibération DE_2020_049 du Conseil Municipal du 07 janvier 2020)

La municipalité est en attente de la délimitation précise du terrain par le géomètre de l'acheteur afin de finaliser cette vente.

d. DGF 2021 (Dotation Globale de Financement)

67 879 € sont attribués à la commune pour l'année 2021.

e. Procurations 2021

Les services du Ministère de l'Intérieur ont récemment mis en place d'un dispositif de modernisation de la procédure d'établissement des procurations, grâce à la mise en œuvre d'une procédure numérique. Cette procédure partiellement dématérialisée, intitulée « *Maprocuration* », est complémentaire de la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique. Cette nouvelle télé-procédure permettra de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :

- Les électeurs, qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur ;
- Les policiers et les gendarmes habilités, **devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude** mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit ;
- Les communes, dont le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

Le décret instituant cette nouvelle télé-procédure et modifiant notamment les articles R. 72 et R. 75 du code électoral sera publié dans les jours à venir. Un arrêté précisant les modalités du traitement sera également publié prochainement. La nouvelle instruction relative au vote par procuration à destination des mairies et des forces de l'ordre est en cours de finalisation. La télé-procédure est ouverte au public à compter du 6 avril 2021, pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril et dans la perspective du double scrutin départemental / régional de juin 2021.

f. Elections régionales et territoriales (sondage des maires)

Un sondage a été lancé par la Préfecture de Corse auprès de tous les maires qui doivent se prononcer avant le lundi 12 avril sur le maintien ou le report de ces élections. Si ces dernières n'étaient pas reportées elle se tiendraient au mois de juin 2021.

g. Sécurité Incendie

Le Commandant et son adjoint du SDIS de Corté ont fait une visite sur le terrain dans la perspective d'implantation de 2 ou 3 cuves d'incendie et pour contrôler l'emplacement des bouches à incendie dans le village. La première cuve serait idéalement placée à Tuzzani pour servir en ravitaillement les véhicules incendie et l'hélicoptère bombardier d'eau.

Le financement de ces structures DFCI dépendent de la communauté de communes de l'ORIENTE. Mais cette dernière a déjà un projet d'implantation d'une cuve de 60 m3 à Pietraserena. Nous sommes en attente de la réponse du SDIS sur la prise en compte de notre projet.

Le SDIS a confirmé que les bouches d'incendie actuelles sont correctement positionnées dans le village.

h. Poubelles et cendriers collectifs sur la place de l'église

A la demande de certains administrés de mise en place de poubelles et de cendriers dans le village, le conseil municipal a chargé un conseiller d'étudier les modalités de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h30